MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2025/25

Saint Bonnet de Bellac, le 8 août 2025

Madame, Monsieur, chers concitoyens ,

Outre les comptes-rendus des dernières réunions du Conseil Municipal des 24 juin et 11 juillet, le présent Mairie-Infos vous fera part des sujets de l'actualité immédiate et fera le point sur les travaux et manifestations estivales :

- *la mise en place des PAV (points d'apport volontaire) destinés à recevoir les ordures ménagères interviendra à partir du 1er septembre prochain, **sauf** si le tribunal prononçait la suspension de sa mise en place suite au recours en référé-suspension déposé par une dizaine de communes dont celle de St Bonnet (voir compte-rendu CM du 11 juillet, page 3).*

- *l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2025 relatif aux restrictions de l'usage de l'eau.*

Les travaux de l'installation électrique de La Chapelle du Pont Saint Martin ont été effectués courant juin.

L'agence postale a bénéficié d'un « rafraîchissement » réalisé par les agents municipaux début juillet et le mobilier a été changé avec l'aide financière de la Poste.

La fresque qui orne maintenant les murs de la grange démolie route nationale a été terminée à la fin de la semaine dernière, elle est l'œuvre de l'artiste corrézienne Séma Lao. Son financement a été assuré par la société en énergie renouvelable WPD.

LA BayWa.re classique féminine courue le 15 juin a connu son succès habituel, tant sur le plan sportif que populaire.

Le concert donné le 22 juin par le groupe Bellacor dans La Chapelle du Pont Saint Martin à l'initiative du club des Fougères d'Or a été une belle réussite avec la présence d'une centaine de spectateurs.

Le samedi 26 juillet, la Fraternelle organisait son concours de pêche annuel au Pont St Martin. 40 « adeptes de la gaule » y ont participé et le repas champêtre au bord de la Gartempe a réuni une bonne centaine de convives.

En somme, un été bien fourni en termes de festivités avec, à venir le dimanche 24 août prochain, la fête de la batteuse précédée du vide-greniers en matinée.

Bonne lecture. Bien cordialement. JC Boulle

Travaux du Conseil Municipal du 24 juin 2025

Dissolution du compte de gestion 2025 du budget annexe assainissement : à la suite du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, il a été procédé à la suppression du budget annexe de l'assainissement avec date d'effet au 31 décembre 2024 lors du Conseil du 13 mars 2025. Il convient maintenant de dissoudre avec mise à zéro le compte de gestion 2025.
Adopté à l'unanimité.

Tarifs salle Louis Germaneau : Clara Zagroun, cheffe de cuisine à domicile, demande s'il est possible d'utiliser la cuisine de la salle polyvalente et à quel prix ? Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour des locations ponctuelles et fixe le tarif à 75 € pour chaque utilisation.

Avis concernant le projet de parc photovoltaïque de La Graule : conformément à l'article R122-7-II du Code de l'Environnement la commune doit émettre un avis relatif à l'étude d'impact environnemental du projet précité dans le délai de 2 mois à réception du dossier complet adressé par la Préfecture. Avis favorable adopté à la majorité.

Avis concernant le projet de parc photovoltaïque de Chez Guineau : conformément à l'article R122-7-II du Code de l'Environnement la commune doit émettre un avis relatif à l'étude d'impact environnemental du projet précité dans le délai de 2 mois à réception du dossier complet adressé par la Préfecture. Avis favorable adopté à la majorité.

Taxe d'aménagement, modification du taux : après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux qui reste de ce fait fixé à 2%.

Informations au Conseil Municipal :

La fresque sur la grange de la route nationale sera réalisée courant juillet 2025 par l'artiste Séma Lao avec laquelle des contacts avaient eu lieu initialement.

L'installation des PAV par la Communauté de Communes aura lieu au cours de l'été pour une mise en service au 1er septembre. À la suite des discussions intervenues lors du dernier Conseil à ce sujet, le maire propose d'installer celui du côté Est du bourg derrière l'atelier municipal près du cimetière, d'une part, d'installer le container semi-enterré à l'éco point route de Mézières.

4 Points d'Apport Volontaire seront donc installés sur la commune : à l'éco-point route de Mézières, à l'éco-point du Pont Saint Martin, à Châteauneuf et dans le bourg, derrière l'atelier municipal de la rue des Tilleuls à proximité de l'entrée Sud du cimetière.

Par ailleurs, un container destiné à recevoir les **cartons bruns d'emballage** sera installé par le Syded au Pont St Martin à partir du 1er juillet.

Ecole : la directrice a obtenu sa mutation à St Brice sur Vienne plus proche de son domicile. Une nouvelle directrice a été nommée, elle vient de Panazol.
La rentrée s'effectuera avec un effectif prévisionnel de 38 élèves.

Travaux d'électricité à La Chapelle : les travaux réalisés par l'entreprise de Julien Massonneau ont commencé hier, 23 juin, et devraient durer une semaine environ.

Travaux Route Nationale : compte tenu des dégradations de la chaussée à plusieurs endroits dans le bourg, la DIRCO (direction des routes du Centre-Ouest), va faire réaliser des travaux sur ces portions de la Nationale entre la Mairie et en dessous de l'ancien bureau de poste.
L'importance de ces travaux sur le côté gauche de la route, décaissement sur 60 cm, entraînera la mise en place de déviations de la circulation et de feux alternatifs. Début du chantier le 30 juin, la fin est prévue pour le 9 juillet.

Logements salle polyvalente : l'un d'eux sera libre à compter du 29 juillet, l'agence immobilière Réactiv-Immo a été sollicitée pour trouver des locataires.

Concours de pêche de la Fraternelle le 26 juillet.

Fête de la batteuse avec vide-greniers le 24 août.

La sortie dans la vallée de la Creuse organisée par les Fougères d'Or aura lieu le 3 septembre.

Travaux du Conseil Municipal du 11 juillet 2025

Autorisation d'ester en justice : la DUSP 87 (association de défense des usagers du service public) et une dizaine de communes de la Communauté de Communes, ainsi que des commerçants, ont décidé de saisir le juge des référés du Tribunal Administratif de Limoges dans le cadre d'un référé-suspension afin d'obtenir l'annulation de la délibération du Conseil Communautaire instituant le règlement de service du nouveau dispositif d'enlèvement des ordures ménagères et de ce fait d'en suspendre la mise en place prévue au 1er septembre 2025.
Le maire propose au Conseil de l'autoriser à ester en justice pour obtenir l'annulation de la délibération susvisée et de l'autoriser à désigner un avocat pour représenter la commune, en l'occurrence le cabinet d'avocats spécialisé GIL - CROS - CRESPY de Montpellier, avocats mandatés par la DUSP et les autres requérants au référé -suspension. Adopté à l'unanimité.

Restrictions de l'usage de l'eau

Compte tenu de la sécheresse qui sévit depuis le mois de juin, le Préfet de la Haute-Vienne a pris un arrêté le 4 juillet 2025 restreignant l'usage de l'eau dans le département.

Considérant la nécessité de maintenir dans les cours d'eau un débit minimum nécessaire à l'équilibre général des ressources en eau, à la salubrité et à l'hygiène publique ainsi qu'à la préservation des écosystèmes aquatiques ;
Considérant que les perspectives de pluviométrie ne permettent pas d'envisager un retour à la situation hydrologique normale rapidement ;
Considérant que, dans ces conditions, il convient d'exercer une vigilance accrue vis-à-vis des usages de l'eau ;
Le Préfet de la Haute-Vienne arrête :

- Article 1er : La zone d'alerte du bassin Vienne amont est placée en état de vigilance vis-à-vis de la situation d'étiage.
- Article 2 : La liste des communes concernées est annexée au présent arrêté.
- Article 3 : Les usagers sont invités à économiser l'eau.

Concert des Fougères d'Or au Pont St Martin

Les Points d'Apport Volontaire

Ceux-ci devraient être installés courant août pour une mise en fonctionnement au 1er septembre et en conséquence la collecte en porte à porte serait supprimée à cette même date.

Dans ce cas chacun d'entre nous devra apporter ses ordures ménagères aux containers prévus à cet effet en employant des sacs poubelles de 30 litres maximum en utilisant la carte magnétique qui doit être fournie aux usagers par la Communauté de Communes pour le 1er septembre.

Une période test sur plusieurs mois devrait permettre à la Communauté de définir le nombre de dépôts en containers autorisés annuellement pour chaque ménage.

Ce dispositif sera donc en place le 1er septembre **Sauf** si le Tribunal saisi en référé comme indiqué dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet ordonne sa suspension.

Pour rappel les 4 PAV seront installés : dans le bourg route de Mézières et rue des Tilleuls (derrière l'atelier municipal, près du cimetière), au Pont Saint Martin, à Châteauneuf.

La Communauté de Communes nous communique

Comment cela va se passer ?

Règle	Détail
1 Badge = 1 Foyer	Les badges seront distribués par courrier mi-août. En cas de non-réception avant le **19 septembre 2025**, Rediriger les habitants vers le service propreté de la CCHLeM au 05 55 60 09 99 (tapez 1)
1 ouverture = 1 sac	Seuls les sacs de 30 L peuvent être déposés, les plus grands ne passent pas dans la trappe.
Facturation	De septembre 2025 à septembre 2026 : aucun changement de tarif. 4 échéances dans l'année

Communauté de communes
Haut Limousin en Marche

Besoins particuliers ?

- **Motif médical ou famille avec enfants en bas âge (0-3 ans)**
- **Mobilité réduite**

Il suffit de contacter les Service Propreté au 05.55.60.09.99 (tapez 1).

Un été très nuptial

En effet, 3 mariages ont déjà eu lieu depuis le 1er juillet et un 4ème est programmé pour le 23 août.

- Le 12 juillet, Roland PORTIER et Corinne LABBE de la Nigonnerie
- Le 18 juillet, Thierry FORESTIER et Christine BURELOUT du Mas du Bost
- Le 2 août, Maxime ROUSSET et Logan LAGERIGE-LOIREAU des Cros
- Le 23 août, Gabriel PIERSON et Eloise MANAHAN de Chez Patois

Travaux à la Chapelle du Pont St Martin

Les travaux d'électricité dans la chapelle étant maintenant terminés, la souscription lancée avec la Fondation du Patrimoine sera clôturée au mois de septembre.

Les dons sont toujours possibles :

2 possibilités pour faire un don :

. Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation (délégation Limousin, 80 av. Baudin 87000 Limoges) ou à déposer à la mairie.

. En versant directement sur le site de la Fondation (www.fondation-patrimoine.org).

Travaux de rénovation de l'agence postale

Avant

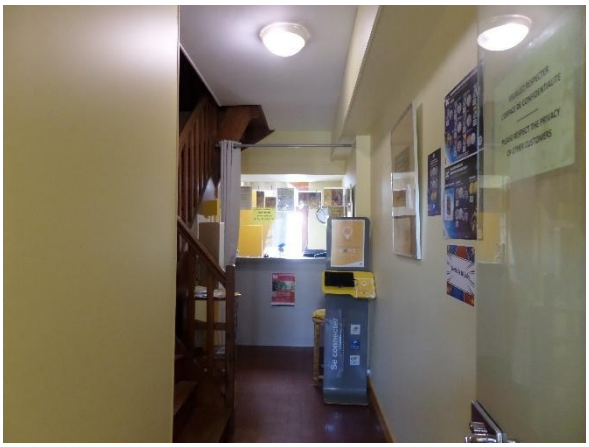

Après

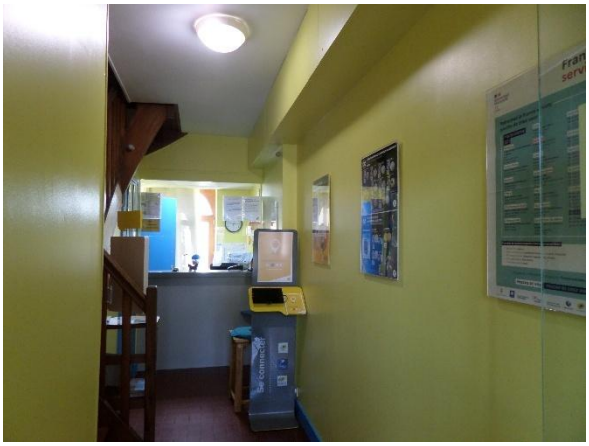

La Fresque route nationale

La BayWa.re

Le dimanche 15 juin ce sont 83 coureuses qui ont disputé la 3ème édition de la BayWa.re classique féminine, 3ème manche de la coupe de France. Celles-ci avaient une boucle de 112 km à parcourir de St Bonnet à St Bonnet en passant par Le Dorat, St Sulpice les Feuilles, Droux, Bellac, Peyrat, St Sornin la Marche……

La gagnante, Charlotte ALLARD, avait déjà gagné à St Bonnet en 2024 alors que la course réunissait des coureuses de 2ème Division Nationale.

La BayWa.re classique féminine de St Bonnet est bien une course révélatrice de purs talents comme on a pu l'entendre avec les commentaires télévisuels lors du Tour de France au cours duquel se sont distinguées les gagnantes de la BayWa.re 2023.

Julie BEGO et Marion BUNEL ont souvent été citées comme des coureuses pleine d'avenir dans le peloton professionnel

Cérémonie du 14 juillet

Un maraicher s'installe sur la place du champ de foire chaque samedi matin

Association Mobilité Solidaire Rurale (MSoR)

L'association Mobilité Solidaire Rurale (MSoR), est un service de transport d'utilité sociale destiné aux résidents de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche. Cette association récemment créée prend le relais du Secours Catholique qui est à l'origine de cette activité.

Notre mission est de rompre l'isolement des personnes sans moyen de locomotion ou incapables de se déplacer de manière autonome, en facilitant les liens familiaux, l'accès aux soins, à la culture, au sport…

Nos objectifs :

- Transporter et accompagner les personnes en incapacité de se déplacer par elles-mêmes.
- Créer du lien social et lutter contre l'isolement.
- Dynamiser le territoire rural en facilitant l'accès aux services essentiels.

Depuis que l'activité existe, en septembre 2022, nous avons réalisé près de 2000 missions, au profit de 400 bénéficiaires et parcouru plus de 100 000 km. Pour la seule année 2024, 280 personnes ont eu recours à notre association, avec un rythme de 22 nouveaux bénéficiaires chaque mois.

Nous sommes actuellement près de 50 chauffeurs bénévoles. Une plateforme téléphonique gérée par cinq bénévoles est disponible les jours ouvrés entre 9 heures et 12 heures. Nos interventions se font principalement pour des rendez-vous médicaux, des courses, des formalités administratives…. Nous pouvons accompagner des bénéficiaires jusqu'à Limoges ou Poitiers.

Fonctionnement :

- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h au : **06 33 65 17 47**

ou par e-mail : mso.rurale@msor.fr

- La plateforme téléphonique inscrit gratuitement les bénéficiaires. Les bénévoles se chargent ensuite de trouver un chauffeur disponible pour effectuer la mission demandée par le bénéficiaire.
- Le chauffeur prend contact avec le bénéficiaire pour confirmer date, lieu et horaires de la mission.
- Le coût facturé au bénéficiaire est de 0,30 €/km, les chauffeurs perçoivent 0,40 €/km couvrant les frais d'utilisation du véhicule. Le nombre de kilomètres est facturé depuis le domicile du chauffeur.
- Un tarif réduit à 0,10 €/km peut être obtenu grâce à l'attribution de bons de transport qui sont fournis par les mairies qui en font la demande auprès de l'association MSoR. Rapprochez-vous de votre mairie pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide.

Le développement de l'activité de notre association démontre l'importance du besoin dans nos régions rurales où certains services sont difficilement ou pas du tout accessibles. Devant la demande croissante, nous avons besoin de nouveaux chauffeurs bénévoles. **Alors, si vous avez un véhicule et un peu de temps libre, VENEZ NOUS REJOINDRE !**

Vous y trouverez la satisfaction de vous sentir utile et vous y ferez de belles rencontres.

Mobilité Solidaire Rurale
contact@msro.fr

FÊTE DE LA BATTEUSE

Le 24 août 2025

ST BONNET DE BELLAC

VIDE GRENIER

EXPOSITION DE VIEILLES VOITURES

SPECTACLE EQUESTRE

Restauration sur place

Mijot

Repas en soirée

SPECTACLE LUMINEUX

FEU D'ARTIFICE

18 €

Inscription au vide grenier : 06.64.00.20.44 ou 06.30.43.28.54

I.P.N.S. – Ne pas jeter sur la voie publique